

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le seize décembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix décembre 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Amélia PEREIRA par M.PREHU.

Absents excusés : Laurence LE BIDRE, Christophe PINET.

Mme GIRARD accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2015/41 du 25/11/2015 : Bon de commande avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour la passation de marchés de prestations d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers, d'un montant total de 28 389,88 € TTC. La cotisation au CIG pour le groupement de commandes est de 1 526.00 € TTC.

- Décision n° D2015/42 du 26/11/2015 : Contrat d'entretien annuel des surfaces sportives en gazon synthétique du Complexe Sportif S.Soubeyrand avec la société SOLDRAIN, pour 9 480 € TTC annuels.

- Décision n° D2015/43 du 09/12/2015 : Marché de travaux relatif à la construction du skate-park, avec l'entreprise BETON FRANCE SARL, pour 82 555.80 € TTC.

URBANISME

01 - N°DCM2015/99 Convention pour le partage de données géographiques avec le Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)

APPROUVE la convention relative au partage des données géographiques entre le Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et la commune de Bruyères-le-Châtel DIT que cette convention est signée pour une durée indéterminée et peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec préavis de trente jours. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2015/100 Espace Naturel Sensible : Acquisition des parcelles C 926, C 927 et C 928

APPROUVE l'acquisition par la commune, des parcelles cadastrées C 926 (760 m²) sise 32 rue des Groseilliers, C 927 (824 m²) et C 928 (4 667 m²) sises Lieudit Bois Parnot, au prix de 15 000 € appartenant à Mesdames CALLARD Jeannine et RAVET Danielle et Monsieur RAVET Henri, AUTORISE M.Le Maire à signer l'acte d'acquisition relatif à ces parcelles, ainsi que tout acte relatif à cette opération pour le compte de la Commune, DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune. Adopté par 18 voix pour, 2 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD) et 1 voix contre (M.MONTESINO) par un scrutin public.

03 - N°DCM2015/101 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional– parcelles C 926, C 927 et C 928

AUTORISE M.Le Maire à solliciter la subvention, pour l'acquisition des parcelles cadastrées C 926 (760 m²) sise 32 rue des Groseilliers, C 927 (824 m²) et C 928 (4 667 m²) sises Lieudit Bois Parnot, au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que l'autorisation de préfinancement. Adopté par 18 voix pour, 2 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD) et 1 voix contre (M.MONTESINO) par un scrutin public.

TRAVAUX

04 - N°DCM2015/102 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et de tout autre partenaire, pour la mise en accessibilité de l'EBLC

INSCRIT le programme de travaux de mise en accessibilité de l'EBLC sur l'exercice 2016 pour un montant de 14 800 € HT, et AUTORISE M.Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, et de tout autre partenaire, au taux maximum. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

05 - N°DCM2015/103 Ouverture des crédits d'investissement sur 2016 sur le budget M14

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur le budget M14 sur l'exercice 2016 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté par 20 voix pour et 1 voix contre (M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N°DCM2015/104 Subvention à l'association Centre Hospitalier de Bligny

VERSE la somme de 100 € à l'association Centre Hospitalier de Bligny,

DIT que l'inscription budgétaire nécessaire figurera au Budget Primitif 2016, chapitre 65 article 6574, pour un montant de 100 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE

07 - N°DCM2015/105 Dispositif « Bourse au permis de conduire »

APPROUVE la modification de l'article N°2 du règlement intérieur du dispositif relatif aux destinataires de la bourse au permis, comme suit : « La bourse au permis de conduire est destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, domiciliés à Bruyères-le-Châtel », les autres articles sont inchangés.

Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions (M.ADEL-PATIENT et M.MARION) par un scrutin public.

08 - N°DCM2015/106 Règlement intérieur : Séjour de l'Accueil de Loisirs

APPROUVE le règlement intérieur relatif notamment aux modalités d'inscriptions, aux conditions de paiement et d'annulation du séjour et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer. Adopté par 16 voix pour, 4 abstentions (M.CLOU, Mme MARTINS-MELO, M.MONTESINO, Mme PIQUE) et 1 voix contre (M.ADEL-PATIENT) par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09 - N°DCM2015/107 Schéma départemental de coopération intercommunale : avis

EMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que proposé par Monsieur le Préfet de l'Essonne et DEMANDE à Monsieur Le Préfet que la commune de Bruyères-le-Châtel rallie le « regroupement C » (SIERE, SAEVE, SIEVJ et SIARCE). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2015/108 Rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais – Année 2014

APPROUVE le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais – année 2014.

Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions (M.CLOU et M.MONTESINO) par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

11 – Skate park

12 – Fusion CAVO/CCA

13 – Décision n° D2015/21

14 – Fusion CAVO/CCA

15 – Caserne des pompiers

16 – EHPA

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 18 décembre 2015

Le Maire,

Thierry ROUYER